

Rapport de la Commission chargée de l'étude du

préavis 59/2015

**<< Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules
utilisés par notre service de voirie >>**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude sur le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 26 août 2015 à la maison de commune, en présence de M. le Municipal Bernard Imfeld.

La commission est composée des membres suivants :

- M. Jean-François Pinget, 1^{er} membre
- Mme Isabelle Schiess, M. Bonzon André, M. Fernandez José Luis et M. François Cottier, rapporteur

Lors de cette réunion, M. le Municipal Bernard Imfeld nous a présenté et commenté le préavis, et a ensuite répondu aux différentes questions de la commission.

La commission a finalisé son rapport par échange de courriels.

Etude du préavis

Comme décrit précisément dans le préavis, la Municipalité désire remplacer deux véhicules utilitaires du Service de voirie, âgés de respectivement 11 et 17 ans, par deux véhicules neufs.

La commission est d'avis que la nécessité de ces deux véhicules pour le bon fonctionnement de notre service de voirie est avérée, et que leur âge ainsi que leur état d'usure justifient pleinement leur remplacement.

Concernant le choix des deux véhicules de remplacement, un cahier des charges a été établi pour chacun d'entre eux, suivi par une recherche de véhicules répondant aux différents critères et finalement consignés dans un tableau comparatif. L'ensemble de la démarche s'est déroulée en étroite collaboration avec le Service de voirie et plus particulièrement avec son chef M. Eric Bourqui.

Pour le remplacement du premier véhicule, à savoir l'actuel petit 'Daihatsu', le choix de la Municipalité s'est porté sur le seul véhicule proposé sur le marché et répondant au cahier des charges, très spécifique, à savoir un modèle identique à l'ancien Daihatsu mais vendu désormais sous la marque Piaggio, pour un prix négocié à 23'500.--TTC, y compris pont basculant.

Après étude du prix de reprise ou de revente probable de l'ancien Daihatsu, la commission est d'avis que la proposition de la Municipalité de conserver ce véhicule pour un usage plus restreint dans le cadre de la déchetterie est judicieux.

Concernant le remplacement du second véhicule, à savoir le transporteur VW T4, la Municipalité, en plein accord avec le Service de voirie, a retenu le véhicule offrant à priori le meilleur rapport qualité-prix parmi les trois véhicules trouvés sur le marché et répondant au cahier des charges, à savoir l'Opel Vivaro, proposé par le concessionnaire Opel de Villars-Ste-croix pour un prix TTC de Fr. 29'338.--. Il convient de relever ici l'important rabais consenti par le concessionnaire sur ce véhicule, puisqu'avec un prix catalogue de départ d'env. Fr. 43'000.--, comparable avec ses deux concurrents, il est finalement proposé (sans reprise) pour un prix net inférieur de plus de Fr. 10'000.--à ces deux même concurrents.

Bien qu'elle puisse comprendre la volonté de la Municipalité de ne travailler qu'avec des garagistes concessionnaires officiels afin de s'assurer des meilleures conditions de garantie et de service après-vente possibles, la Commission regrette qu'aucune offre pour ces véhicules n'ait été demandée auprès des garagistes de notre commune, même si aucun d'entre eux ne sont concessionnaires officiels des marques retenues.

Au final, la Commission adhère au choix des deux véhicules utilitaires proposés, à savoir le Piaggio et l'Opel Vivaro.

Conclusions

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne d'accepter le préavis municipal 59 / 2015, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 56'000.**—pour financer le remplacement de deux véhicules usagés pour notre service de voirie
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

et de donner décharge à la commission de son mandat.

Fait à Cheseaux-sur-Lausanne, le 18 septembre 2015

La Commission :

Jean-François Pinget, 1^{er} membre

Isabelle Schiess

André Bonzon

José Luis Fernandez

François Cottier, rapporteur

